



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

## RÉUNION DU 09 DECEMBRE 2025

Présents : Mme Sylvestre – MM. Podan Mavounzy (Président) - Pézière - Cokgul  
Assistant : Mme Baudry – M. Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

**Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.**

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.**

### RAPPEL

**Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :**

**La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.**

### ATTENTION

#### Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

### RAPPEL

## **MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

**Approuvé à l'unanimité.**



## RAPPEL

LA COMMISSION N'ACCEPTE PLUS LES ENGAGEMENTS  
D'EQUIPES POUR LES DERNIERES DIVISIONS  
MOTIF : LE CHAMPIONNAT A DEJA DEBUTE

## CONVOCATION CLUB

La Commission convoque le mardi 16 décembre 2025 à 17 heures 30 :

POUR PUISEUX LOUVRES FC :

- Monsieur le Président ou son Représentant
- Monsieur le Dirigeant de l'équipe ANCIENS

POUR AUVERS ENNERY FC :

- Monsieur le Président ou son Représentant
- Monsieur le Dirigeant de l'équipe ANCIENS

Motif : Match PUISEUX LOUVRES FC/AUVERS ENNERY FC ANCIENS

## REPORTS DE MATCHS

### ANCIENS

**ANCIENS D4**

Match n° 54609667  
PISCOP MOISSELLES AS/BEAUCHAMP AS  
Nouvelle date : 21/12/2025  
Motif : Arrêté Municipal

**ANCIENS D4**

Match n° 54609675  
VALLEE SAUSSERON ES/PISCOP MLOISSELLES AS DU 14/12/2025  
Nouvelle date : 11/01/2026  
Motif : Arrêté Municipal

## CRITERIUM VETERANS + 45 ANS

**CRITERIUM VETERANS + 45 Ans**

Match n° 54224228  
ECOUE FC/ST PRIX ES du 23/11/2025  
Nouvelle date : 21/12/2025  
Motif : Terrain Municipal



## SENIORS

### SENIORS D2 Poule A

Match n° 53526384

MARLY LA VILLE ES/CORMEILLAIIS ACS du 07/12/2025

**Nouvelle date : 11/01/2026 sur le terrain Martial DURONSOY à 14 heures**

**Motif : Arrêté Municipal**

### SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557619

CHAUMONTEL LUZARCHES AS/MONTMORENCY FC du 07/12/2025

**Nouvelle date : 04/01/2026**

**Motif : Terrain impraticable**

## U16

### U16 D4

Match n° 54849399

VALLEE DU SAUSSERON/ARNOUVILLE AS du 14/12/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

**Motif : Arrêté Municipal**

## U14

### U14 D5 Poule A

Match n° 54425957

VEMARS ST WITZ FC/BOUFFEMONT AC du 07/12/2025

**Nouvelle date : 20/12/2025**

**Motif : Arrêté Municipal**

## MATCH PERDU PAR PENALITE

### U16 D3 Poule B

Match n° 53523037

NEUVILLE AS/ENT.ROISSY THILLAY du 07/12/2025

NEUVILLE AS : 6 buts 3 pts

ENT.ROISSY THILLAY : 0 but -1pt

**Motif : équipe incomplète en cours de partie**

Article 40.1 du RS

*40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. La perte d'un match par pénalité est prononcée dans les cas suivants :*

*- Forfait avisé ou non,*

***- Équipe incomplète en cours de partie,***





## MATCH PERDU PAR PENALITE SUITE A UN 3EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

**Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.**

### MAGNY EN VEXIN AS

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610415

MAGNY EN VEXIN AS/ARGENTEUIL FC du 16/11/2025

MAGNY EN VEXIN AS : 0 but -1pt

ARGENTEUIL FC : 0but 0pt

**Motif : match perdu par pénalité pour non-envoi de feuille de match après 2 appels**

**Amende : 52 euros au club recevant**

### ARGENTEUIL FC

U15 D1

Match n° 53518644

ARGENTEUIL FC/VILLIERS LE BEL FC du 15/11/2025

ARGENTEUIL FC : 0but -1pt

VILLIERS LE BEL FC : 0 but 0pt\*

**Motif : match perdu par pénalité pour non-envoi de feuille de match après 2 relance**

**Amende : 52 euros au club recevant**

## 1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525313

VEXIN AS/VALLEE DU SAUSSERON ES du 30/11/2025

### CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule B

Match n° 54138250

GAFEPB/ECOUEN FC du 30/11/2025

### SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610439

MONTSOULT BAILLET US/COURDIMANCHE AS du 30/11/2025

### U18 D3 Poule B

Match n° 54935506

PONTOISENNE JS/DEUIL ENGHEN FC du 30/11/2025

### U14 D5 Poule B

Match n° 54455842

MONTMORENCY FC/JOUY LE MOUTIER FC du 29/11/2025

### U14 D2 Poule A

Match n° 53520734

CERGY PONTOISE FC/DEUIL ENGHEN FC du 29/11/2025





## 2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

**Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.**

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526501

GARGES FCM/PONTOISENNE JS du 23/11/2025

### AMENDES

### 1ER FORFAIT SANS AMENDE

BRUYERES BERNES USM

ANCIENS D4

Match n° 54609665

BRUYERES BERNES USM/VAUREAL FCM du 07/12/2025

BRUYERES BERNES USM : 0 but -1pt

VAUREAL FCM : 5 buts 3pts

### 1ER FORFAIT AVEC AMENDE

JOUY LE MOUTIER FC

U14 D4 Poule B

Match n° 53572155

GOUSSAINVILLE FC/JOUY LE MOUTIER FC du 06/12/2025

GOUSSAINVILLE FC : 5 buts 3pts

JOUY LE MOUTIER FC : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

### 2EME FORFAIT AVEC AMENDE

PUISEUX LOUVRES FC

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557615

ST PRIX ES/ PUISEUX LOUVRES FC du 07/12/2025

ST PRIX ES : 5 buts 3pts

PUISEUX LOUVRES FC : 0 but -1pt

Amende : 35 euros



**PONTOISENNE JS**

U18 D3 Poule B

Match n° 54935511

EAUBONNE CSM/PONTOISENNE JS du 07/12/2025

**EAUBONNE CSM :** 5 buts 3pts

**PONTOISENNE JS :** 0 but -1pt

Amende : 35 euros

**PERSAN US 03**

U18 D2 Poule B

Match n° 53522371

ARGENTEUIL FC/PERSAN US 03 du 07/12/2025

**ARGENTEUIL FC :** 5 buts 3pts

**PERSAN US 03 :** 0 but -1pt

Amende : 35 euros

**ARNOUVILLE AS**

U14 D5 Poule C

Match n° 537155571

ACADEMIE ERMONT FC/ARNOUVILLE AS du 06/12/2025

**ACADEMIE ERMONT FC :** 5 buts 3pts

**ARNOUVILLE AS :** 0 but -1pt

Amende : 35 euros

**SARCELLES AAS**

U14 D5 Poule B

Match n° 54455847

JOUY LE MOUTIER FC/SARCELLES AAS du 06/12/2025

**JOUY LE MOUTIER FC :** 5 buts 3pts

**SARCELLES AAS :** 0 but -1pt

Amende : 35 euros

**FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES**

**MERY MERIEL FC**

SENIORS D2 Poule B

MERY MERIEL FC/GARGES FCM du 30/11/2025

Manque Catégorie et Poule

Amende : 10 euros

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PODAN MAVOUNZY

